



Déclaration liminaire du CDAS du 21/02/2012

Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui un ordre du jour comportant 9 points : cela étant un certain nombre d'entre eux ne sont pas assortis de documents de travail (points n°5-6-7-8) ou certains documents comportent peu d'éléments (point n°2). Difficile de cerner les sujets sans avoir les documents.

Dès le 30 juin 2011 les perspectives budgétaires 2012 ont été présentées dans un groupe de travail avec une baisse de 5 millions d'euros du budget de l'action sociale.

Les organisations sociales ont d'une part refusé de participer à cette discussion, et d'autre part, elles ont exigé d'être reçues par les ministres de Bercy.

Lors de cette audience du 11 juillet, Mme PECRESSE s'est engagée à maintenir en 2012 un budget d'action sociale identique à celui de 2011.

La fédération des finances CGT a pris acte de cet engagement lors du CTPM du 3 octobre. Ce maintien est donc à mettre au bilan des organisations syndicales de notre Ministère.

Pour autant, rappelons qu'à budget constant et au regard de la hausse des prix, celui-ci pourrait ne pas suffire pour répondre aux besoins sociaux.

Concernant la restauration, nous souhaitons rappeler que nous sommes dans un cadre de restauration sociale et que la CGT ne saurait oublier les obligations de l'employeur en la matière.

La restauration est en effet le 1er poste de notre budget et constitue une priorité pour les personnels du Ministère. Il est un élément essentiel d'équilibre et de bien être. Dans le cadre de l'action sociale, l'Etat employeur doit répondre aussi aux besoins en matière de restauration.

Dans le département, vous faites état d'un niveau de fréquentation faible mettant en péril certains restaurants administratifs de la DDFIP.

L'étude jointe sur les petites structures de restauration met en exergue certaines difficultés (bénévolat, décharges de service, coût, fréquentation, qualité des repas...).

Dans le cadre d'une étude sur la restauration dans le département de l'Eure, la CGT FP 27 demande la prise en compte dans le débat :

- la création de lieux de restauration là où ils n'existent pas (La Saussaye par exemple).
- la suppression des coins repas sauvages (en lien direct avec la fréquentation en baisse de certains restaurants administratifs).
- la question du bénévolat et de l'attribution de décharges de service réelles et reconnues pour permettre une gestion optimale des associations.

Et dans un cadre plus national :

- d'un accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs. La CGT vous rappelle avoir obtenu du secrétariat général l'ouverture d'un processus de discussions au niveau national et départemental sur la situation des retraités. La CGT souhaite améliorer significativement les droits des retraités des finances à l'action sociale, qu'il s'agisse du logement, des prêts alloués, des aides financières et de la restauration collective).

- et la revalorisation des titres restaurants.

La CGT FP 27 estime que l'administration ne doit pas se soustraire à son obligation concernant la restauration sociale et collective au sein de notre Ministère et de surcroit d'oublier son rôle au niveau de l'hygiène de vie et de la santé publique envers les agents.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour donner un accès à tous à ces lieux de restauration de proximité, avec des prestations équivalentes.

Enfin en questions diverses:

- Comment s'est faite la remontée du vœu formulé en CDAS ?
- Avez vous des informations à nous communiquer sur les lieux médicaux maintenus dans notre département ?
- Qu'en est il des conséquences de la décision du Conseil d'Etat du 10 octobre sur le temps de travail des animateurs de colonies qui ne doit pas dépasser 11 heures par jour ?
- Qu'est devenu le solde du BIL 2011 ?